

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Version 3 du 09/10/2018 – 16h00

## **SOMMAIRE**

### **PREAMBULE**

**Article 1.** PRIX ET NOMBRE DE PLACES

**Article 2.** PLACEMENT

**Article 3.** OBTENTION DES PRODUITS

**Article 4.** DISPONIBILITE ET COMMANDE

**Article 5.** PAIEMENT

**Article 6.** SECURISATION DES PAIEMENTS ET DES DONNEES PERSONNELLES

**Article 7.** CONFIRMATION ET VALIDATION DE LA COMMANDE

**Article 8.** DROIT DE RETRACTATION

**Article 9.** ANNULATION – REMBOURSEMENT

**Article 10.** SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE

**Article 11.** RESPONSABILITE

**Article 12.** DROIT APPLICABLE

**Article 13.** MENTIONS LEGALES

**Article 14.** REGLEMENT INTERIEUR DE L'EVENEMENT

## **PREAMBULE**

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre FESTIK et toute personne souhaitant procéder à un achat via le site internet [www.festik.net/billets/festival\\_des\\_lanternes](http://www.festik.net/billets/festival_des_lanternes) ci-après dénommée « l'ACHETEUR », ainsi que les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du site internet marchand [www.festik.net/billets/festival\\_des\\_lanternes](http://www.festik.net/billets/festival_des_lanternes) .

FESTIK assure par le biais du site marchand [www.festik.net/billets/festival\\_des\\_lanternes](http://www.festik.net/billets/festival_des_lanternes) et au moyen de l'adresse internet [www.festik.net/billets/festival\\_des\\_lanternes](http://www.festik.net/billets/festival_des_lanternes) la vente de différents types de billets, ci-après dénommés « les PRODUITS », :

Il s'agit de billets d'entrée au Festival des Lanternes, ci-après dénommé « L'EVENEMENT ».

Il est expressément précisé que FESTIK agit pour le compte de :

Mairie de Gaillac

70 Place d'Hautpoul

81600 Gaillac France

Organisateur du Festival des Lanternes, ci-après dénommée « l'ORGANISATEUR ».

FESTIK intervient ainsi comme prestataire simple intermédiaire de vente entre l'ACHETEUR et l'ORGANISATEUR.

En conséquence, les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes des PRODUITS sur le site et en aucun cas l'EVENEMENT en lui-même.

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement portées à la connaissance de chaque ACHETEUR pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, le fait de passer commande, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'ACHETEUR à ces conditions générales de vente.

Toutefois, certaines activités proposées peuvent comporter des conditions particulières spécifiques. L'existence de telles conditions particulières sont indiquées dans la présentation de chaque événement en question lors de la réservation.

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'ACHETEUR.

## Article 1. PRIX

- **1.1** Les prix des PRODUITS (animations comprises) sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais de traitement et d'expédition visés ci-après.
- **1.2** Différents types de tarifs sont proposés notamment selon la tranche d'âge, le type de billet et le choix d'une date précise ou non. Pour certains tarifs, des pièces justificatives pourront être demandées, selon les conditions indiquées sur le site.  
Concernant le tarif « groupe », lorsqu'il est proposé, un minimum de 20 places achetées est obligatoire.
- **1.4** Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.
- **1.5** Les PRODUITS demeurent la propriété de l'ORGANISATEUR jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par FESTIK.
- **1.6** S'agissant des billets, le prix figurant au recto du billet est le prix global payé par l'ACHETEUR. Le prix payé par l'ACHETEUR ne peut être modifié sans l'accord de l'ORGANISATEUR.  
Le nombre total de billets en réservations cumulés par personne ne peut être supérieur au nombre de places définies par l'ORGANISATEUR toutes catégories confondues et à défaut par FESTIK, soit 10 entrées maximum pour le « tarif aggro ».  
Une même personne ne saurait effectuer plusieurs commandes espacées dans le temps pour contourner cette règle.
- Un billet n'est valable qu'une seule soirée, excepté pour les billets Pass.

## Article 2. PLACEMENT

L'EVENEMENT se déroule dans un parc où les visiteurs cheminent autour de tableaux de lanternes chinoises. Dans ce parc, des déambulations, petits spectacles de rue sont proposés. L'accès à ces animations est compris dans le tarif d'entrée et le placement est libre et sans réservation possible.

## Article 3. OBTENTION DES PRODUITS

Les billets achetés en ligne sur le site [www.festik.net/billets/festival\\_des\\_lanternes](http://www.festik.net/billets/festival_des_lanternes) sont réceptionnés par mail au format pdf (imprimables ou visibles sur smartphone). Les billets achetés en point de vente sont payés en direct et réceptionnés dès le paiement effectué.

- **3.1 Expédition :**  
Les billets achetés en ligne sont expédiés par mail dès réception du paiement
- **3.2 Impression des billets à domicile (E-TICKET) :**
  - **3.2.1** Le billet imprimable à domicile permet d'imprimer les billets achetés sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès internet. Il permet à l'ACHETEUR d'obtenir ses billets de façon instantanée, sans attendre de les recevoir par courrier, ou sans avoir à se déplacer dans un point de vente.
  - **3.2.2** Pour être valide, le billet doit être imprimé en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso. A chaque place achetée correspond un billet.
  - **3.2.3** Le billet peut être présenté sur téléphone portable à l'entrée de l'EVENEMENT.
  - **3.2.4** Ce billet n'est ni échangeable, ni remboursable. Il est personnel et incessible.
  - **3.2.5** Les billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée au moyen de lecteur de code barre.

La reproduction de billets est interdite et ne vous procurera aucun avantage. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à l'ÉVÉNEMENT. Elle est présumée être le porteur légitime du billet.

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins.

L'ORGANISATEUR peut refuser l'entrée de la manifestation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à l'ÉVÉNEMENT a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du billet imprimable à domicile correspondant.

L'ORGANISATEUR n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à l'ÉVÉNEMENT.

Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

- 3.2.6 FESTIK décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet imprimable à domicile dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet imprimable à domicile. Il ne sera remis au client aucun duplicata ou certificat, rémission du billet, de quelque nature que ce soit, autre que le seul billet initial imprimable par le client.

L'ACHETEUR est entièrement responsable de sa commande, il lui appartient donc à l'ACHETEUR de vérifier l'exactitude de sa commande avant la validation de son achat.

Pour vérifier la bonne qualité de l'impression l'ACHETEUR doit s'assurer que les informations écrites sur son billet ainsi que le code barre sont bien lisibles.

- 3.2.7 Le remboursement du paiement de l'ÉVÉNEMENT annulé (pour les raisons annoncées par l'ORGANISATEUR dans l'Article 9 ANNULATION - REMBOURSEMENT) avec des billets imprimables à domicile s'effectue automatiquement vis-à-vis de l'ACHETEUR au moyen d'un crédit sur la carte de crédit indiquée lors du processus de commande. Le droit au remboursement revient exclusivement à l'ACHETEUR qui est porté sur le billet imprimable à domicile et il n'est pas transmissible. Pour tout remboursement, l'ACHETEUR devra faire une demande au point de vente auprès duquel il a acheté son billet (pour les achats en ligne contacter FESTIK)

## Article 4. DISPONIBILITE ET COMMANDE

- **4.1 Disponibilité**

Les achats de PRODUITS s'effectuent en temps réel.

Dans ce cadre, le serveur de FESTIK informe l'ACHETEUR en temps réel sur la disponibilité des PRODUITS en stock au moment de la passation de sa commande.

En effet, les billets datés sont disponibles jusqu'à 48h avant la date de visite choisie, dans la limite des stocks disponibles. Les billets non datés ne sont utilisables que le lendemain de la date d'achat si celui-ci a été fait chez un revendeur.

- **4.2 Commande**

La page "votre panier" est une page récapitulative de commande qui permet à l'ACHETEUR de vérifier le nombre de PRODUITS commandés.

Il est précisé que la commande n'est effectuée qu'au moment de la validation sur la page « votre panier ».

La disponibilité des PRODUITS ne peut donc s'apprécier qu'au moment de la validation effective de la commande.

En cas d'indisponibilité de l'un des types de billet daté demandé, le serveur propose automatiquement à l'ACHETEUR d'autres disponibilités.

## Article 5. PAIEMENT

- **5.1** l'ACHETEUR dispose de trois modes de paiement : chèque, espèces ou carte bancaire :

→ Achat en ligne : paiement par carte bancaire uniquement.

→ Achat en point de vente physique : paiement par carte bancaire, chèque, espèce.

→ Achat par correspondance (groupe/CE): virement bancaire, chèque, CB

- 5.1.1. Le paiement par chèque :

Pour les achats par correspondance:

Afin de garantir la disponibilité des places, l'ACHETEUR doit faire parvenir son chèque de règlement dans les délais convenus avec le point de vente

Il est obligatoire de préciser au dos du chèque le nom de l'ACHETEUR et le n° de sa commande.

L'option consentie à l'ACHETEUR ne sera validée qu'après réception du chèque de règlement.

Passé le délai convenu lors de la commande, si le chèque de règlement n'est pas reçu par l'organisateur, l'option s'annulera automatiquement.

Attention : Les billets ne seront expédiés qu'après réception du chèque. FESTIK et l'ORGANISATEUR ne sauraient être tenus pour responsables en cas de tout retard pris lors de l'envoi du chèque ou par les services postaux.

Pour les billets achetés à la Mairie de Gaillac ou guichet dans la ville, par correspondance et en ligne : chèque à l'ordre du « Trésor Public – Festival des Lanternes ».

- 5.1.2. Le paiement en espèces :

Le paiement s'effectue en direct, dans les différents points de vente mis à disposition des festivaliers

- 5.1.3. Le paiement par carte bancaire :

Le paiement par carte bancaire permet à l'ACHETEUR de d'acheter ses PRODUITS en ligne et immédiatement de manière ferme et définitive.

Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux Carte Bleue / Visa et Eurocard / Mastercard.

## **Article 6. SECURISATION DES PAIEMENTS ET DES DONNEES PERSONNELLES**

- **6.1. Sécurisation des paiements**

FESTIK a confié son système de paiement à CM-CIC Paiement, prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne.

FESTIK garantit la totale confidentialité des informations bancaires de l'ACHETEUR, sécurisées par le protocole SSL et le dispositif 3D secure, qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors de paiements par carte bancaire et crypte tous les échanges afin d'en garantir la confidentialité.

- **6.2 Données personnelles**

Le site internet festik.net a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 1602712.

Les informations et données concernant l'ACHETEUR sont nécessaires à la gestion des commandes et aux relations commerciales.

Ces informations et données sont conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires, à savoir 6 ans. pendant la période du festival, et seront remises à l'Organisateur. Les photos prises pour l'impression des badges et pass seront conservées exclusivement en local, elles seront détruites par FESTIK au moment de la clôture administrative..

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'ACHETEUR dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations le concernant qui peut s'exercer en écrivant à « Société FESTIK – données personnelles - 105 bd Pierre et Marie Curie, 31200 TOULOUSE », en indiquant les noms, prénom, adresse et si possible la référence client de l'ACHETEUR. Conformément à la réglementation en vigueur, le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de l'ACHETEUR et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

- **6.3 Avertissement sur la revente illicite de billets**

Mention de l'article de loi en cas de revente illicite de billets de spectacle.

La loi numéro 2012-348 du 12 mars 2012 protège les spectateurs contre la revente des billets par toute société ou personne physique non agréée par l'ORGANISATEUR de l'EVENEMENT. En application de cette loi (article 313-6-2 du code pénal), il est interdit de revendre des billets de l'EVENEMENT de manière habituelle sans l'autorisation expresse de l'ORGANISATEUR.

Le non-respect de l'article 313-6-2 du code pénal est puni de 15 000 euros d'amende. Cette peine est portée à 30 000 euros en cas de récidive.

Il est fortement conseillé à l'ACHETEUR de ne pas acheter un billet à une personne qui n'est pas en mesure de vous garantir qu'elle dispose de l'agrément de l'ORGANISATEUR. Dans le cas contraire, l'ACHETEUR pourrait se retrouver sans recours si les billets ne lui sont pas délivrés ou si les billets délivrés ne lui donnent pas accès à l'EVENEMENT.

Le nom de l'ORGANISATEUR figure sur chacun des billets émis.

- **6.4 Droit à l'image**

Par l'achat des billets et la participation aux manifestations s'en suivant, les ACHETEURS autorisent l'exploitation de leur image pour le tournage de film sur l'EVENEMENT et pour l'enregistrement des Pass à l'entrée. En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'ORGANISATEUR, ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

## **Article 7. CONFIRMATION ET VALIDATION DE LA COMMANDE**

La commande des PRODUITS n'est définitivement confirmée et n'engage FESTIK qu'à réception de l'e-mail confirmant que la commande de l'ACHETEUR a bien été validée.

En conséquence, l'ACHETEUR est invité à consulter sa messagerie électronique et éventuellement ses courriers indésirables.

L'ACHETEUR déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par FESTIK constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre FESTIK et l'ACHETEUR.

## **Article 8. DROIT DE RETRACTATION**

### **Absence de droit de rétractation pour les billets et droits d'inscription**

Conformément à l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, les billets et droits d'inscription, afférents à des prestations de services de loisirs, ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est ferme et définitive.

## **Article 9. ANNULATION – REMBOURSEMENT**

- **9.1** L'EVENEMENT pourra être annulé par l'ORGANISATEUR de manière exceptionnelle, en cas de mise en danger de l'ACHETEUR (problème technique, insécurité,...) et de conditions météorologiques dangereuses : tempête, vent supérieur à 65 km/h.

- **9.2** Aucun duplicata de billet ou droit d'inscription ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet.

Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'EVENEMENT, une pièce d'identité avec photo en cours de validité pourra être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet ou droit d'inscription si celui-ci est nominatif.

- **9.3** L'EVENEMENT se déroule sous la seule responsabilité de l'ORGANISATEUR. FESTIK ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable.
- **9.4** À l'annonce de l'annulation (avant l'ouverture ou au cours de la soirée) ou d'une modification de date, d'horaire de l'EVENEMENT pour lequel l'ACHETEUR avait acheté des places, celui-ci accepte que l'ORGANISATEUR puisse utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour le tenir informés de la marche à suivre.

L'ACHETEUR est invité en tout état de cause à vérifier 24 heures avant la manifestation que celle-ci est bien maintenue sans modification en consultant tous les supports de communications mis à sa disposition par l'organisateur.

- **9.5** Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation de l'EVENEMENT et de décision par l'ORGANISATEUR du remboursement des billets.

En cas d'annulation (selon les conditions annoncées au point 10.1) de l'EVENEMENT, seul le prix du billet sera remboursé, hors frais de traitement et frais d'expédition visés plus haut.

Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet original et d'un RIB complet avec coordonnées bancaires nom et adresse de l'ACHETEUR, dans un délai de 15 jours.

Dans tous les cas, aucun frais d'expédition ou de traitement de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

En cas d'annulation du spectacle du fait de l'ORGANISATEUR celui-ci propose :

Le remboursement du billet ou l'échange du billet contre un billet daté gratuit.

## **Article 10. SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE**

Par courrier :

Mairie de Gaillac

Festival des lanternes

70 Place d'Hautpoul

81600 Gaillac France

## **Article 11. RESPONSABILITE**

Conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 et de l'article L 121-20-3 du Code de la consommation, FESTIK est responsable de plein droit à l'égard de l'ACHETEUR de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance.

L'ORGANISATEUR fixe le règlement propre à l'organisation de l'EVENEMENT et qui est pleinement applicable à la clientèle. Ces règlements sont communiqués à la clientèle par l'ORGANISATEUR.

## **Article 12. DROIT APPLICABLE**

La vente des PRODUITS visés aux présentes conditions de vente est soumise à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

## **Article 13. MENTIONS LEGALES**

FESTIK est une société spécialisée dans la commercialisation, la conception, la distribution, la gestion, l'organisation de réservation et de billetterie de spectacles et de manifestations de tous types et de toutes natures ; le courtage numérique ; la formation ; la commercialisation de prestations et services informatiques et internet ; la gestion de salle de spectacles, de concerts, d'évènements, de foires, de colloques, de séminaires.

## **Article 14. REGLEMENT INTERIEUR DE L'EVENEMENT**

L'EVENEMENT se déroule dans un parc fermé : le parc de Foucaud.

Ainsi, il est formellement interdit :

- d'accéder à l'EVENEMENT avec un chien ou tout autre animal de compagnie,
- de s'installer sur les pelouses pour pique-niquer,
- de franchir les périmètres de sécurité autour des lanternes et de dégrader le matériel installé,
- d'introduire des armes, récipients, objets tranchants ou contendants et d'une manière générale tout objet dangereux,
- de consommer de l'alcool,

Une fouille peut être effectuée au contrôle d'accès, l'ACHETEUR est prié d'avoir l'obligeance de bien vouloir s'y prêter.

Dénomination : FESTIK

Siège social : 24 Impasse de Lapujade 31200 TOULOUSE - FRANCE Représentant légal : Monsieur KEMLIN Etienne

Directeur de la Publication : Etienne Kemlin

Hébergeur du site Microscopie, 33 rue de Tlemcen, 75020 paris Capital Social : 28 570,00 EUROS

RCS : 752 277 426 RCS TOULOUSE N°Id. T.V.A. : FR26752277426

contact@festik.net